

ABONNEMENT.

saumur... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Six mois... 35 fr.
Trois mois... 18

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 NOVEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE

Paris, 25 novembre.

A 3 heures 25 minutes, M. Brisson est
au fauteuil de la présidence, et M. Leroy à
la tribune.

Ce dernier donne lecture de son rapport
qui ne contient que quelques lignes.

Dans ce document il est dit que, par 5
voix contre 2 et 4 abstentions, la commis-
sion déclare qu'il y a lieu d'occuper les pro-
vinces nord du Tonkin et d'abandonner les
opérations navales.

Sous cette réserve, elle propose de voter
le crédit de 43 millions réclamé par le gou-
vernement.

M. Clémenceau succède à M. Leroy. Il
examine la question du Tonkin au point de
vue diplomatique.

L'orateur se méfie des médiations, notam-
ment de la médiation anglaise.

Il montre la France sous la main de
l'Allemagne et notre politique se mouvant
dans l'orbite de la politique de M. de Bis-
mark. Il est temps de renouer aux aventu-
res coloniales pour permettre à notre pays
de se ressaisir.

La paix, une paix honorable avec la Chine
est-elle possible? — Oui! répond M. Clé-
menceau; elle est possible sur les bases du
traité de Tien-Tsin.

M. Jules Ferry proteste de son banc en
invoquant la dépêche de M. Patenôtre qu'il
a communiquée hier à la Chambre.

Cette dépêche, riposte M. Clémén-
ceau, n'est pas sérieuse. C'est un argument
de tribune que vous aviez en poche depuis
le 20 novembre, que vous n'avez pas com-
munié à la commission et que vous aviez
envoyé à Londres pour qu'il vous revint.

Vos insinuations sont outrageantes,
clame furieux le président du conseil.

Je les maintiens, répond M. Clémén-
ceau.

Examinant la question des crédits deman-

dés aujourd'hui, M. Clémenceau se demande
comment cet argent sera employé.

Que faut-il faire pour réduire la Chine?
A cette question M. Jules Ferry a répondu:
ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Cette déclaration est nette; à la Chambre
de dire si elle veut persister dans la poli-
tique actuelle, si elle entend partager plus
longtemps les responsabilités encourues par
le président du conseil.

A M. Clémenceau succède M. Levavas-
seur.

Celui-ci constate que le cabinet a trahi la
confiance de la Chambre, c'est pourquoi il
refusera un vote de confiance et se bornera
à voter les crédits.

Cela revient à dire: je sais que le gouver-
nement fera un mauvais emploi de l'argent
qu'il me réclame, cependant je le lui accor-
derai.

On va passer au vote sur l'ensemble du
projet, lorsque M. le duc de Bisaccia monte
à la tribune pour faire une déclaration.

La droite, dit-il, a toujours protesté con-
tre l'expédition du Tonkin. Ses membres ont
refusé sans cesse leur confiance au ministè-
re, ils ont sans relâche dénoncé les fautes
du gouvernement.

La discussion qui va se terminer n'a pas
fait la lumière sur une situation que le pays
et ses représentants ont le devoir de con-
naître.

Dans ces conditions, le vote des crédits
serait un vote de confiance.

Si résolu que la droite soit à faire les sa-
crifices réclamés pour l'honneur des armes
de la France, elle ne peut témoigner sa con-
fiance envers un gouvernement inepte et im-
prévoyant.

M. de Douville-Maillefeu dit que ses amis
et lui pensent comme M. de La Rochefou-
cauld.

Le vote des crédits équivaldrait à un vote
de confiance.

Est-ce aussi l'avis du président du con-
seil?

Oui! répond M. Jules Ferry.

M. Ribot proteste contre ce qui lui paraît
être une confusion; quand on veut une ré-

ponse nette, on doit nettement poser la
question.

Qu'on le laisse voter les crédits pour nos
marins et nos soldats sans en tirer à la dé-
robée un témoignage de confiance. Il vo-
tera les crédits et refusera un vote de con-
fiance.

Quand on n'a pas confiance dans un gou-
vernement, répond avec raison M. de Dou-
ville-Maillefeu, on ne lui confie pas le bourse
du pays.

M. Granel dit qu'un débat aussi solennel
ne peut se terminer par un équivoque.

Il faut qu'il soit bien entendu que le vote
des crédits ne préjugera en rien le vote qui
pourra être émis sur la question de con-
fiance.

M. Ferry garde le silence.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du
projet de loi.

Le projet est adopté par 364 voix contre
166.

Il y a une multitude d'ordres du jour;
tous contiennent un blâme à l'exception d'un
seul qui renferme un témoignage de con-
fiance très-modeste.

Il y a une demande d'ordre du jour pur
et simple.

M. Jules Ferry déclare qu'il ne peut ac-
cepter l'ordre du jour pur et simple. Il se
rallie à l'ordre du jour présenté par M. Sadi
Carnot.

M. Lockroy constate que dans cet ordre
du jour le mot confiance n'est pas écrit; au
nom de l'extrême gauche, il annonce que ses
amis et lui voteront l'ordre du jour pur et
simple.

L'ordre du jour pur et simple est re-
poussé par 304 voix contre 233.

Par 307 voix contre 107 la priorité est
accordée à l'ordre Sadi Carnot-Spuler.

Le vote sur cet ordre du jour est remis au
lendemain.

Tous les ministériels ont voté pour l'ajour-
nement.

Depuis quelques jours, le préfet de police
multiplie ses visites au ministre de l'inté-
rieur et au président du conseil.

Avant-hier, le directeur de la sûreté gé-
nérale et le préfet de police, réunis dans le
cabinet de M. Waldeck-Rousseau, ont eu
une entrevue extrêmement longue, et après
eux le ministre de la justice est revenu à son
tour conférer avec son collègue de l'inté-
rieur.

On croit que d'ici peu de jours il y aura
bien certainement du nouveau.

On lit dans la Gazette de France:

« Nous sortons de la Cour de cassation
où M. Cazot, de triste mémoire, vient d'être
remplacé par M. Barbier, l'homme du tri-
bunal des conflits.

» L'un vaut l'autre. Entre le remplaçant
et le remplacé, nous n'avons pas à prendre
parti.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que les
adieux au citoyen Cazot ont été plus que tiè-
des.

» La retraite de l'un amène l'avancement
de l'autre; la conscience de M. Barbier a été
assez longtemps sacrifiée à la République
pour qu'il en tire profit. »

DRAME AU PALAIS DE JUSTICE.

Un drame sanglant s'est produit hier,
vers midi, à Paris, en plein Palais de Jus-
tice.

On se souvient qu'à la suite de diffama-
tion publique de la part d'un M. Morin,
agent d'affaires, M^{me} Clovis Hugues, femme
du député de Marseille, le fit condamner en
police correctionnelle à deux ans de pri-
son.

Depuis, l'affaire traîna d'appel en appel.
Hier matin encore, le procès revenait de-
vant la chambre des appels correctionnels.
Ce qui porta l'exaspération de M^{me} Clovis
Hugues à son comble, ce fut de voir les ju-
ges accorder un nouveau délai au con-
damné.

Un peu avant midi, à l'issue de la séance
des appels correctionnels, M^{me} Clovis Hu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II
LE CRIME.

— Sois bien mon raisonnement, disait le gen-
darmer Ravelle au gendarme Pennegat, le matin du
9 juillet 1884: le brigadier est parti du côté de
Durtal avec les camarades, et nous sommes chargés
de fouiller les bois de Daumeray. Nous ne devons
pas nous écarter de la forêt.

— J'aimerais mieux aller en plaine, dit Penne-
gat, nous ne trouverons rien dans ces taillis, et les
braconniers nous échapperont encore.

— Tu n'as pas saisi les ordres, Pennegat. Som-
mes-nous chargés de fouiller les bois?

— Oui, mais...

— Pouvons-nous discuter les ordres du briga-
dier?

— Non, mais...

— Et n'est-ce pas à moi, comme au plus ancien,
que le brigadier a confié la direction du mouve-
ment pour Daumeray?

— Oui, mais...

— Eh bien, cela doit te suffire, mon brave
Pennegat. Si les braconniers sont dans les bois,
nous les trouverons; s'ils n'y sont pas, nous ne les
trouverons pas, et je ferai mon rapport. Est-ce
clair?

— C'est très-clair, répondit Pennegat, convaincu
enfin par l'évidence.

Et les deux gendarmes prirent le chemin de la
forêt.

Il faisait extrêmement chaud. Le soleil dardait
ses rayons sur les champs de blés mûrs que les
paysans coupaient et mettaient en gerbe. C'était le
dimanche après la Saint-Jean. De gaies chansons
se faisaient entendre derrière chaque haie; les
ramiers et les tourterelles recoulaient dans les
grands chênes, à l'ombre des feuilles.

Après une heure de marche, le gendarme Pen-
negat sentit qu'il avait soif et communiqua sa
pensée à son ami Ravelle:

— Eh bien, soit, dit celui-ci, je ne puis mécon-
naître qu'il fait chaud, ni te refuser la satisfaction
que tu réclames, Pennegat. Nous ferons une halte
avant d'entrer dans la forêt, à l'auberge de Vilaime.

— Ce petit cabaret isolé, sur le bord de la route?

— Précisément. C'est le rendez-vous des bra-
conniers. Peut-être trouverons-nous quelque piste.

Un quart d'heure après, les deux braves en-
traient à l'auberge de Vilaime et prenaient une

demi-bouteille de vin, qu'ils arrosaient d'eau
fraîche, car ils voulaient donner le bon exemple, et
garder leurs forces pour la rude journée qu'ils
avaient faire.

— Vous allez en forêt, messieurs? demanda
Nathalie, la servante, qui n'était pas fâchée de
faire causer un peu les gendarmes.

— Non pas, répondit Ravelle en jetant un coup
d'œil à Pennegat, nous allons en plaine.

Mais le coup d'œil avait été saisi par la servante,
habituée aux ruses peu variées de la gendarmerie.

— Il fera chaud sous les taillis, dit-elle.

— Puisque je vous dis que nous allons dans les
champs, reprit Ravelle avec impatience. Il n'y a
pas de taillis dans les champs.

— C'est juste, répéta Pennegat; on n'a jamais vu
des champs dans les taillis, c'est-à-dire, non, des
taillis dans les champs?

— Si c'est pour chercher des braconniers, dit
Nathalie, vous n'en trouverez guère en plaine, à
cette heure-ci.

— Vous n'avez pas besoin de nous faire la leçon,
dit Ravelle, nous les trouverons bien où ils sont.

Nathalie ne répondit rien, et continua son tra-
vail: la bouteille vidée, les gendarmes en payèrent
le prix et revinrent par la route de Durtal pour
dépister la servante.

— Attends-moi en plaine, ma belle fille, disait en
riant Pennegat; tu m'attendras longtemps!

Et se jetant dans un chemin de traverse, il se
dissimula avec Ravelle derrière les buissons. Ils
retournaient ainsi dans les bois par un brusque
détour.

De son grenier, Nathalie suivait tous leurs mou-
vements:

— Ils vont décidément en forêt, pensait-elle. Il
n'y a pas de danger. Il est inutile de donner le coup
de trompe.

C'était le procédé dont usaient les braconniers
pour se prévenir entre eux: ils avaient beaucoup
d'amis, de divers côtés, qui recélaient leur gibier
et partageaient leurs bénéfices sur la vente. Quand
la trompe sonnait d'une certaine façon, ils se
cachaient et attendaient que le danger fût passé.

C'est pourquoi les battues des gendarmes et des
gardes étaient toujours infructueuses. Et il n'y
avait nul moyen d'éviter la sonnerie de ces trompes,
car elles servaient aussi, à certaines heures, pour
rappeler les bestiaux. Mais alors c'était un autre
son, un son prolongé, que les braconniers distin-
guaient facilement du premier.

Vers onze heures, Ravelle et Pennegat entrèrent
en forêt. Ils parcoururent consciencieusement
tous les sentiers connus, battirent les buissons,
pénétrèrent dans les taillis, se cachèrent quelque
temps dans les broussailles, imitèrent le cri de
certains animaux, usèrent enfin de toutes les ruses
habituelles. Tout fut inutile.

gues, donnant le bras à M. Gatineau, député de Dreux, descendait les marches qui aboutissent à la salle des Pas-Perdus, quand elle aperçut M. Morin.

Aussitôt, et sans quitter le bras de son cavalier, elle tira de sa poche un revolver et fit feu cinq fois de suite sur son ennemi, qui tomba la face contre terre, en ensanglantant les dalles de marbre.

Trois balles lui ont percé le crâne, une balle a traversé le cou, la cinquième balle est allée frapper le mur.

Le gardien de la paix, chargé de la police de l'audience de la cour d'assises, qui se trouvait au pied de l'escalier d'honneur, s'est précipité sur M^{me} Hugues au moment où M. Clovis Hugues, se précipitant vers sa femme, lui disait : « Viens ici, ma petite femme, que je t'embrasse ; tu as bien fait. Tu l'as conduite comme une noble femme. » On a immédiatement arrêté M. et M^{me} Clovis Hugues. Ce dernier a été mis en liberté provisoire, en raison de l'immunité parlementaire.

Nous apprenons d'autre part que M^{me} Clovis Hugues recevait depuis plusieurs jours des cartes postales et télégraphiques ouvertes contenant des injures à son adresse et celle de son mari.

Le malheureux Morin, transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, est, disent les médecins, dans un état désespéré.

Une grande émotion règne au barreau. La conduite de M^{me} Gatineau y est surtout très-sévèrement appréciée ; et un certain nombre d'avocats encore républicains expriment tout haut, et dans les termes les plus amers, le dégoût que leur inspire un régime qui a conduit nos mœurs publiques à un tel degré de barbarie.

M. de Cassagnac a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il l'interpellerait et lui demanderait quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre fin à l'état de choses créé par ces agences dites de renseignements.

LES MANIFESTANTS DE DIMANCHE EN CORRECTIONNELLE.

La presse radicale et socialiste donne le compte rendu des jugements rendus en police correctionnelle contre les ouvriers arrêtés à la suite de la collision de dimanche.

Nous empruntons le compte rendu suivant au *Cri du Peuple* :

« Quelques-uns des citoyens arrêtés dimanche ont comparu hier devant la 9^e chambre, présidée par le président Feuilloley.

Ils sont prévenus d'outrages et de rébellion aux agents, de violences et voies de fait et de port d'armes prohibées.

Le citoyen Piéron, typographe, se défend très-bien.

D. — Vous avez dit : « Sergot, il faut que je l'embroche ! » en brandissant une canne à épée.

R. — C'est une erreur absolue. On m'a arrêté contre tout droit. L'agent qui m'a le

premier mis la main au collet et qui prétend mensongèrement que je l'ai menacé de l'embrocher en excitant la foule, m'a roué de coups de pied.

Au poste, j'ai été même obligé d'en appeler au commissaire de police pour ne pas être, comme on dit, passé à tabac. On m'a traité de salle coquin, de crapule. On s'est servi des termes les plus injurieux et que je ne veux pas répéter. Je n'ai tenu aucun des propos qu'on m'impute. J'ai dit simplement : On cherche une échouffourée pour frapper le parti anarchiste, mais cela ne fera pas vivre le ministère une minute de plus... et cela est vrai, car...

Le président. — Vous n'êtes pas ici pour faire de la politique.

Le prévenu. — Je me défends. En résumé, Piéron nie formellement tous les faits relevés à sa charge, et donne le démenti le plus catégorique aux dépositions de trois agents qui prétendent sans beaucoup d'assurance l'avoir vu, la canne à épée à la main, menacer leur collègue et exciter la foule, en disant : « On emmène nos frères, il faut les délivrer ! »

Le tribunal écarte le délit de rébellion comme insuffisamment établi, et condamne Piéron, pour outrages aux agents et port d'arme prohibée, à deux mois de prison et 16 francs d'amende (Murmures.)

Siegel et Gauthier sont prévenus d'avoir ramassé des pierres et de les avoir jetées sur les agents.

Ils soutiennent avoir simplement ramassé un pavé en bois chacun, mais ils nient l'avoir lancé.

Les agents maintiennent avoir été frappés. Siegel se voit infliger, malgré ses protestations, quatre mois de prison et deux ans de surveillance ! Un garde est obligé de l'arracher du banc des prévenus pour le faire sortir.

Gauthier est condamné à quinze jours de prison.

Souriceau aurait crié : « A bas les sergots ! A bas la rousse ! » Huit jours de prison !

Balthazar aurait dit : « Tapons sur les sergots ! » Il nie énergiquement. Dix jours de prison !

Emile Alhinc, voyant emmener des camarades, aurait dit : « Il faut casser la gueule aux sergots ! » Dénégations très-énergiques. Huit jours de prison !

Enfin, le tribunal condamne Darsonville, pour prétendus outrages, à huit jours de prison ; Chantraudie à 25 fr. d'amende pour port d'arme prohibée (canne plombée). Degrette, défendu avec conviction par M^e Bouchage, à vingt jours de prison pour avoir, prétendu l'acossation, lancé en pleine poitrine une pierre à un agent et l'avoir renversé.

Les deux derniers citoyens arrêtés dans la bagarre, Balin et Simon, sont l'objet d'une instruction spéciale.

Quant à notre ami Mercier, il sera jugé vendredi. M^e Millerand a bien voulu se charger de sa défense.

Toutes ces condamnations exorbitantes ont été prononcées sans autre témoignage que celui des agents — de ceux qui ont cogné et maltraité les passants inoffensifs ! »

Il n'y avait personne dans les bois.

Ils passèrent à deux pas de la maison de Rouget et aperçurent Louise qui promenait au soleil son second fils. Elle avait les yeux rouges et les traits fatigués.

— Tiens, dit Ravelle, voici la femme de Rouget, le braconnier. Où est son mari ?

— Dans les champs, sans doute, reprit Pennégat.

— Ou dans les bois, dit Ravelle, plus défiant que son camarade ; cherchons bien par ici.

Et les deux amis reprirent leurs recherches et ne laissèrent pas un buisson sans le fouiller.

Vers deux heures, Pennégat était épuisé de chaleur et de fatigue, son front était couvert de sueur.

— Nous ne trouverons rien, dit-il timidement à Ravelle ; si nous sortions des bois pour revenir en plaine ?

Mais Ravelle était aussi plus énergique que son ami : — Nous avons encore un bois à fouiller, dit-il, celui de l'Abbaye, près de Daumeray. Remplissons notre mission jusqu'à la fin.

Pennégat ne fit aucune observation, et les deux vaillants défenseurs de la propriété individuelle se rapprochèrent de la lisière. Le bois de l'Abbaye était un jeune taillis planté à l'autre extrémité de la forêt et formant sa limite.

Ils y parvinrent vers trois heures, et Pennégat, n'en pouvant plus, salua mentalement le clocher de Daumeray, qu'on apercevait à quatre ou cinq cents mètres.

— Encore une demi-heure de marche à travers les bois, pensait-il, nous reprendrons le chemin de Durtal. Mais j'espère bien que nous nous arrêterons un instant à Daumeray. Ravelle doit avoir soif comme moi. C'est un beau métier que le nôtre, mais difficile, comme dit la chanson.

Pendant qu'il réfléchissait ainsi, un coup de feu retentit à une faible distance. La fatigue fut aussitôt oubliée.

— Attention, dit Ravelle, en voilà un !

Et se courbant derrière les haies, les deux amis se précipitèrent dans la direction du coup de fusil.

En quelques secondes, ils furent à la lisière du taillis.

— C'est ici qu'il se cache, dit tout bas Ravelle Pennégat. Tu ne connais pas le bois : mets-toi là pour lui couper la retraite ; moi, je vais en avant.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Plus la femme est légère plus elle pèse à son mari. (Maxime chinoise.)

Je lis au front de ceux que le luxe environne Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Sous ce titre, « Les dernières journées de la condamnée », la *Bataille* apprécie la décision des juges :

« La condamnée, c'est la société. Dimanche, l'échouffourée a failli devenir émeute. Au prochain meeting, l'émeute pourrait bien s'appeler révolution. On s'était contenté de bousculer les « meurts-de-faim » aux Invalides et à la Bourse, mais, cette fois, on a levé le sabre sur eux ; on les a chargés à l'arme blanche. Le premier mouvement a été le peur. Nous avons fui devant l'éclair bleuâtre de l'acier hors du fourreau, mais nous en avons emporté le reflet dans nos prunelles, et à ce reflet nous cherchons à nous habituer, afin de ne pas cligner des yeux le coup prochain. Fais ton œuvre, ô police ! les violences servent notre cause. Elles prouvent, mieux que les discours les plus enflammés, que, seule, la force peut donner la victoire, et que, pour accomplir la révolution, il n'y a que le fait, toujours le fait !

« C'est de cette vérité qu'étaient pénétrés les quatre mille misérables assemblés rue Lévis, et c'est cette vérité qu'ils ont décrétée en votant par acclamation la résolution du citoyen Druelle.

« Le sieur Feuilloley, dit en terminant la feuille anarchiste, a bien gagné sa journée hier. Il a distribué quelques mois de prison, quelques injures, et s'est retiré avec la conscience tranquille. Ce farbin a rempli le sale rôle dont on l'a chargé. Vaut-il la peine qu'on s'arrête plus longtemps à sa déplorable personnalité ? Ceux qui ont intérêt à le faire sauront bien le retrouver.

« Au revoir donc, monsieur le fournisseur des chiourmes. »

AFFAIRES DE CHINE.

LES OPÉRATIONS A FORMOSE. — On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, le 25 novembre, que l'amiral Lespès est arrivé dans ce port venant de sa croisière au large de Tamsui.

Les opérations à Formose en sont toujours au même point par suite de la force de la moisson.

A Kelung, les pluies sont continues.

On télégraphie au même journal de Shanghai, 26 novembre :

« L'action française force le gouvernement chinois à rouvrir entièrement la question du Tonkin et à demander la médiation de l'Angleterre.

« Le correspondant de Pékin télégraphie que l'action diplomatique de la légation anglaise est nulle.

« Le Tsung-Li-Yamen a pris la décision de rejeter la convention du 11 mai.

« Il ne l'accepte plus comme base des négociations et prétend rouvrir la question tout entière. »

PRÉPARATIFS DES CHINOIS. — Le *Times* reçoit, de son correspondant à Fou-Tcheou, une lettre datée du 4 novembre, ainsi conçue :

« Le gouvernement chinois vient de notifier aux étrangers que des torpilles avaient été placées en travers de la passe de Kimpai et qu'il ne reste de libre qu'une longueur de 400 pieds, espace juste assez grand pour laisser passer un vapeur.

« Les troupes chinoises sont continuellement exercées et ont été passées en revue par le vice-roi.

« Plusieurs milliers de soldats bien armés sont réunis à Fou-Tcheou, qui est devenu un grand centre militaire.

« Un officier chinois, précédemment commandant d'une canonnière, a été envoyé à Hong-Kong et dans les ports voisins pour demander l'aide de plongeurs, afin de pouvoir rechercher les caçons qui ont été engloutis dans l'engagement du 23 août, dans la rivière Min. Des épaves dérivent tous les jours dans le port de Fou-Tcheou. Les étrangers sont rigoureusement exclus de l'arsenal. Les Chinois prétendent que l'arsenal se trouve maintenant en bon état ; nous croyons ce dire impossible, le matériel et les outils ayant été trop endommagés par le bombardement. Les navires anglais et américains sont toujours mouillés dans le port pour protéger les étrangers. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 novembre.

Il n'y a plus aujourd'hui de bien grands mouvements à signaler sur l'ensemble du marché. Les va-

leurs sont cependant soutenues. Les rentes sont un peu plus faibles : le 3 0/0 à 78.87 1/2, l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.62 1/2.

La Banque de France reste à 5,200. Dans son bilan publié aujourd'hui, les bénéfices de la semaine s'élevaient à

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,305. Les obligations des différents types offrent un marché suivi.

La Banque de Paris se traite à 722.50, la Banque d'Escompte à 522.50, la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 672.50.

Le journal *la Cote de la Bourse et de la Banque*, organe très-répandu, consacre un long article (intitulé Une grave nouvelle) à la situation du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise sur le littoral méditerranéen.

En voici les conclusions :

« En définitive, la Foncière Lyonnaise se trouve en présence d'un fait positif : l'arrêt des deux cours dont nous avons parlé en commençant (cours de Turin et de Casale) et auquel elle devra se soumettre.

« Elle a déjà été assignée par les nouveaux propriétaires des terrains, sur lesquels elle a construit le Casino et une multitude d'hôtels et de demeures luxueuses, pour avoir à tout démolir et à remettre entièrement les choses en leur état primitif.

« C'est, en somme, pour la Foncière Lyonnaise une perte sèche de 15 à 20 millions, qu'elle a inconsidérément engagés dans cette aventure. »

Les Chemins de fer français s'inscrivent : le Nord à 1,652.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,170, l'Est à 775, l'Ouest à 822.50.

Chronique militaire.

M. le général de division Béziau, commandant la 48^e division d'infanterie, à Angers, est nommé inspecteur général de l'Ecole de tir établie au camp du Ruchard (9^e corps) en 1884-1885.

Avant-hier a été signée une promotion de lieutenants. Les nominations des généraux auront lieu à la fin de décembre ; elles seront suivies de nominations dans les divers grades ; la promotion de capitaines sera importante.

Par décision du ministre de la guerre du 24 de ce mois, M. Wetge a été désigné pour remplir les fonctions de chef de musique dans la légion de la garde républicaine, en remplacement de M. Sellenick. On se rappelle que M. Wetge était chef de musique du 4^e régiment du génie et que c'est à la suite d'un concours qu'il fut nommé successeur de M. Sellenick.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A SAUMUR.

On annonce la formation, en notre ville, d'une société philharmonique.

L'initiative de cette création est due, paraît-il, à M. Berthelot.

Les principaux éléments de l'orchestre sont en partie constitués. On espère que d'ici peu les vides qui subsistent seront remplis et que la constitution définitive de la société lui permettra de commencer les répétitions et de se faire entendre dans les premiers mois de l'année 1885, dans un ou deux concerts populaires qui seront donnés au théâtre.

Il y aura dimanche une première réunion préparatoire.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur donnera sa première soirée *Mercredi* prochain 3 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de *Tancrède*, par la Musique Municipale.
2. *Tremolo*, fantaisie pour flûte, par M. GORIN.
3. *Mignon*, par M^{me} RITA LELONG.
4. *Un Monsieur très-pressé* (A. des Roseaux), par M. MARLIAC.
5. *Emira*, fantaisie, par la Musique Municipale.
6. *Hommage à Tulou*, fantaisie de Demersmann, pour flûte, par M. GORIN.
7. *Colinette*, de Rupès, par M^{me} RITA LELONG.
8. *Chanson Espagnole*, par M^{me} RITA LELONG.
9. *J'm'a r'fusé son parapluie* (lamentation), par M. MARLIAC.
10. *Faust*, grande valse de Gounod, par la Musique Municipale.

Le Chef de musique, V. MEYER.

gues, donnant le bras à M. Gatineau, député de Dreux, descendait les marches qui aboutissent à la salle des Pas-Perdus, quand elle aperçut M. Morin.

Aussitôt, et sans quitter le bras de son cavalier, elle tira de sa poche un revolver et fit feu cinq fois de suite sur son ennemi, qui tomba la face contre terre, en ensanglantant les dalles de marbre.

Trois balles lui ont percé le crâne, une balle a traversé le cou, la cinquième balle est allée frapper le mur.

Le gardien de la paix, chargé de la police de l'audience de la cour d'assises, qui se trouvait au pied de l'escalier d'honneur, s'est précipité sur M^{me} Hugues au moment où M. Clovis Hugues, se précipitant vers sa femme, lui disait : « Viens ici, ma petite femme, que je t'embrasse ; tu as bien fait. Tu t'es conduite comme une noble femme. » On a immédiatement arrêté M. et M^{me} Clovis Hugues. Ce dernier a été mis en liberté provisoire, en raison de l'immunité parlementaire.

Nous apprenons d'autre part que M^{me} Clovis Hugues recevait depuis plusieurs jours des cartes postales et télégraphiques ouvertes contenant des injures à son adresse et celle de son mari.

Le malheureux Morin, transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, est, disent les médecins, dans un état désespéré.

Une grande émotion règne au barreau.

La conduite de M^e Gatineau y est surtout très-sévèrement appréciée ; et un certain nombre d'avocats encore républicains expriment tout haut, et dans les termes les plus amers, le dégoût que leur inspire un régime qui a conduit nos mœurs publiques à un tel degré de barbarie.

M. de Cassagnac a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il l'interpellerait et lui demanderait quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre fin à l'état de choses créé par ces agences dites de renseignements.

LES MANIFESTANTS DE DIMANCHE EN CORRECTIONNELLE.

La presse radicale et socialiste donne le compte rendu des jugements rendus en police correctionnelle contre les ouvriers arrêtés à la suite de la collision de dimanche.

Nous empruntons le compte rendu suivant au *Cri du Peuple* :

« Quelques-uns des citoyens arrêtés dimanche ont comparu hier devant la 9^e chambre, présidée par le président Feuilloley.

Ils sont prévenus d'outrages et de rébellion aux agents, de violences et voies de fait et de port d'armes prohibées.

Le citoyen Piéron, typographe, se défend très-bien.

D. — Vous avez dit : « Sergot, il faut que je t'embroche ! » en brandissant une canne à épée.

R. — C'est une erreur absolue. On m'a arrêté contre tout droit. L'agent qui m'a le

premier mis la main au collet et qui prétend m'embrocher en excitant la foule, m'a roué de coups de pied.

Au poste, j'ai été même obligé d'en appeler au commissaire de police pour ne pas être, comme on dit, passé à tabac. On m'a traité de salle coquin, de crapule. On s'est servi des termes les plus injurieux et que je ne veux pas répéter. Je n'ai tenu aucun des propos qu'on m'impute. J'ai dit simplement : On cherche une échafaudée pour frapper le parti anarchiste, mais cela ne fera pas vivre le ministère une minute de plus... et cela est vrai, car...

Le président. — Vous n'êtes pas ici pour faire de la politique.

Le prévenu. — Je me défends.

En résumé, Piéron nie formellement tous les faits relevés à sa charge, et donne le démenti le plus catégorique aux dépositions de trois agents qui prétendent sans beaucoup d'assurance l'avoir vu, la canne à épée à la main, menacer leur collègue et exciter la foule, en disant : « On emmène nos frères, il faut les délivrer ! »

Le tribunal écarte le délit de rébellion comme insuffisamment établi, et condamne Piéron, pour outrages aux agents et port d'arme prohibée, à deux mois de prison et 16 francs d'amende ! (Murmures.)

Siegel et Gauthier sont prévenus d'avoir ramassé des pierres et de les avoir jetées sur les agents.

Ils soutiennent avoir simplement ramassé un pavé en bois chacun, mais ils nient l'avoir lancé.

Les agents maintiennent avoir été frappés.

Siegel se voit infliger, malgré ses protestations, quatre mois de prison et deux ans de surveillance ! Un garde est obligé de l'arracher du banc des prévenus pour le faire sortir.

Gauthier est condamné à quinze jours de prison.

Souriceau aurait crié : « A bas les sergots ! A bas la rousse ! » Huit jours de prison !

Balthazar aurait dit : « Tapons sur les sergots ! » Il nie énergiquement. Dix jours de prison !

Emile Alhinc, voyant emmener des camarades, aurait dit : « Il faut casser la gueule aux sergots ! » Dénégations très-énergiques. Huit jours de prison !

Enfin, le tribunal condamne Darsonville, pour prétendus outrages, à huit jours de prison, Chantraudie à 25 fr. d'amende pour port d'arme prohibée (canne plombée). Degrette, défendu avec conviction par M^e Bouchage, à vingt jours de prison pour avoir, prétend l'accusation, lancé en pleine poitrine une pierre à un agent et l'avoir renversé.

Les deux derniers citoyens arrêtés dans la bagarre, Balin et Simon, sont l'objet d'une instruction spéciale.

Quant à notre ami Mercier, il sera jugé vendredi. M^e Millerand a bien voulu se charger de sa défense.

Toutes ces condamnations exorbitantes ont été prononcées sans autre témoignage que celui des agents — de ceux qui ont cogné et maltraité les passants inoffensifs ! »

Ils y parvinrent vers trois heures, et Pennegat, n'en pouvant plus, salua mentalement le clocher de Daumeray, qu'on apercevait à quatre ou cinq cents mètres.

— Encore une demi-heure de marche à travers bois, pensait-il, nous reprendrons le chemin de Durtal. Mais j'espère bien que nous nous arrêterons un instant à Daumeray. Ravelle doit avoir soif comme moi. C'est un beau métier que le nôtre, mais difficile, comme dit la chanson.

Pendant qu'il réfléchissait ainsi, un coup de feu retentit à une faible distance. La fatigue fut aussitôt oubliée.

— Attention, dit Ravelle, en voilà un ! Et se courbant derrière les baies, les deux amis se précipitèrent dans la direction du coup de fusil. En quelques secondes, ils furent à la lisière du taillis.

— C'est ici qu'il se cache, dit tout bas Ravelle Pennegat. Tu ne connais pas le bois ; mets-toi là pour lui couper la retraite ; moi, je vais en avant.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Plus la femme est légère plus elle pèse à son mari. (Maxime chinoise.)

Je lis au front de ceux que le luxe environne Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Sous ce titre, « Les dernières journées de la condamnée », la *Bataille* apprécie la décision des juges :

« La condamnée, c'est la société. Dimanche, l'échafaudée a failli devenir émeute. Au prochain meeting, l'émeute pourrait bien s'appeler révolution. On s'était contenté de bousculer les « meurts-de-faim » aux Invalides et à la Bourse, mais, cette fois, on a levé le sabre sur eux ; on les a chargés à l'arme blanche. Le premier mouvement a été le peur. Nous avons fui devant l'éclair bleuâtre de l'acier hors du fourreau, mais nous en avons emporté le reflet dans nos prunelles, et à ce reflet nous cherchons à nous habituer, afin de ne pas cligner des yeux le coup prochain. Fais ton œuvre, ô police ! les violences servent notre cause. Elles prouvent, mieux que les discours les plus enflammés, que, seule, la force peut donner la victoire, et que, pour accomplir la révolution, il n'y a que le fait, toujours le fait !

« C'est de cette vérité qu'étaient pénétrés les quatre mille misérables assemblés rue Lévis, et c'est cette vérité qu'ils ont décrétée en votant par acclamation la résolution du citoyen Druelle.

« Le sieur Feuilloley, dit en terminant la feuille anarchiste, a bien gagné sa journée hier. Il a distribué quelques mois de prison, quelques injures, et s'est retiré avec la conscience tranquille. Ce lardin a rempli le sale rôle dont on l'a chargé. Vaut-il la peine qu'on s'arrête plus longtemps à sa déplorable personnalité ? Ceux qui ont intérêt à le faire sauront bien le retrouver.

« Au revoir donc, monsieur le fournisseur des chiourmes. »

AFFAIRES DE CHINE.

LES OPÉRATIONS A FORMOSE. — On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, le 23 novembre, que l'amiral Lespès est arrivé dans ce port venant de sa croisière au large de Tamsui.

Les opérations à Formose en sont toujours au même point par suite de la force de la moisson.

A Kelung, les pluies sont continuelles.

On télégraphie au même journal de Shanghai, 26 novembre :

« L'action française force le gouvernement chinois à rouvrir entièrement la question du Tounkin et à demander la médiation de l'Angleterre.

« Le correspondant de Pékin télégraphie que l'action diplomatique de la légation anglaise est nulle.

« Le Tsung-Li-Yamen a pris la décision de rejeter la convention du 4 mai.

« Il ne l'accepte plus comme base des négociations et prétend rouvrir la question tout entière. »

PRÉPARATIFS DES CHINOIS. — Le *Times* reçoit, de son correspondant à Fou-Tcheou, une lettre datée du 4 novembre, ainsi conçue :

« Le gouvernement chinois vient de notifier aux étrangers que des torpilles avaient été placées en travers de la passe de Kimpai et qu'il ne reste de libre qu'une longueur de 400 pieds, espace juste assez grand pour laisser passer un vapeur.

« Les troupes chinoises sont continuellement exercées et ont été passées en revue par le vice-roi.

« Plusieurs milliers de soldats bien armés sont réunis à Fou-Tcheou, qui est devenu un grand centre militaire.

« Un officier chinois, précédemment commandant d'une canonnière, a été envoyé à Hong-Kong et dans les ports voisins pour demander l'aide de plongeurs, afin de pouvoir rechercher les canons qui ont été engloutis dans l'engagement du 23 août, dans la rivière Min. Des épaves dérivent tous les jours dans le port de Fou-Tcheou. Les étrangers sont rigoureusement exclus de l'arsenal. Les Chinois prétendent que l'arsenal se trouve maintenant en bon état ; nous croyons ce dire impossible, le matériel et les outils ayant été trop endommagés par le bombardement. Les navires anglais et américains sont toujours mouillés dans le port pour protéger les étrangers. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 novembre. Il n'y a plus aujourd'hui de bien grands mouvements à signaler sur l'ensemble du marché. Les va-

leurs sont cependant soutenues. Les rentes sont un peu plus faibles : le 3 0/0 à 78.87 1/2, l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.62 1/2.

La Banque de France reste à 5,200. Dans son bilan publié aujourd'hui, les bénéfices de la semaine s'élevaient à

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,305, ché suivi.

La Banque de Paris se traite à 722.50, la Banque d'Escompte à 522.50, la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 672.50.

Le journal *la Cote de la Bourse et de la Banque*, organe très-répandu, consacre un long article (intitulé Une grave nouvelle) à la situation du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise sur le littoral méditerranéen.

En voici les conclusions :

« En définitive, la Foncière Lyonnaise se trouve en présence d'un fait positif : l'arrêt des deux cours dont nous avons parlé en commençant (cours de Turin et de Casale) et auquel elle devra se soumettre.

« Elle a déjà été assignée par les nouveaux propriétaires des terrains, sur lesquels elle a construit le Casino et une multitude d'hôtels et de demeures luxueuses, pour avoir à tout démolir et à remettre entièrement les choses en leur état primitif.

« C'est, en somme, pour la Foncière Lyonnaise une perte sèche de 15 à 20 millions, qu'elle a inconsidérément engagés dans cette aventure. »

Les Chemins de fer français s'inscrivent : le Nord à 1,652.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,170, l'Est à 775, l'Ouest à 822.50.

Chronique militaire.

M. le général de division Béziat, commandant la 48^e division d'infanterie, à Angers, est nommé inspecteur général de l'Ecole de tir établie au camp du Ruchard (9^e corps) en 1884-1885.

Avant-hier a été signée une promotion de lieutenants. Les nominations des généraux auront lieu à la fin de décembre ; elles seront suivies de nominations dans les divers grades ; la promotion de capitaines sera importante.

Par décision du ministre de la guerre du 24 de ce mois, M. Wetge a été désigné pour remplir les fonctions de chef de musique dans la légion de la garde républicaine, en remplacement de M. Sellenick. On se rappelle que M. Wetge était chef de musique du 4^e régiment du génie et que c'est à la suite d'un concours qu'il fut nommé successeur de M. Sellenick.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A SAUMUR.

On annonce la formation, en notre ville, d'une société philharmonique.

L'initiative de cette création est due, paraît-il, à M. Berthelot.

Les principaux éléments de l'orchestre sont en partie constitués. On espère que d'ici peu les vides qui subsistent seront remplis et que la constitution définitive de la société lui permettra de commencer les répétitions et de se faire entendre dans les premiers mois de l'année 1885, dans un ou deux concerts populaires qui seront donnés au théâtre.

Il y aura dimanche une première réunion préparatoire.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur donnera sa première soirée *Mercredi* prochain 3 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de *Tancredi*, par la Musique Municipale.
2. *Tremolo*, fantaisie pour flûte, par M. GORIN.
3. *Mignon*, par M^{me} RITA LELONG.
4. *Un Monsieur très-pressé* (A. des Roseaux), par M. MARLIAC.
5. *Emira*, fantaisie, par la Musique Municipale.
6. *Hommage à Tulou*, fantaisie de Demersmann, pour flûte, par M. GORIN.
7. *Colinette*, de Rupès, par M^{me} RITA LELONG.
8. *Chanson Espagnole*, par M^{me} RITA LELONG.
9. *M'a r'fusé son parapluie* (lamentation), par M. MARLIAC.
10. *Faust*, grande valse de Gounod, par la Musique Municipale.

Le Chef de musique, V. MEYER.

